

# PAIEMENT DES FACTURES NOUVELLES MODALITÉS EN 2026



Vous bénéficiez d'un des services payants proposés par la ville d'Eybens.

- L'accueil en crèche
- La restauration scolaire
- Le temps périscolaire
- Les cours de musique et de danse du conservatoire
- La location des salles communales

**La Ville vous informe que les modalités de paiement de vos factures évoluent avec une procédure simplifiée pour faciliter votre quotidien.**

**Désormais, le paiement devra s'effectuer auprès du Trésor public (et non plus à la mairie)** dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture.

- **À partir de septembre 2026 pour :** l'accueil périscolaire, la restauration scolaire, le conservatoire de musique et de danse
- **À partir de janvier 2027 pour :** l'accueil en crèche



**Voir les modalités de paiement au verso**

# MODALITÉS DE PAIEMENT



MODALITÉ DE PAIEMENT	INFORMATIONS UTILES	SERVICE CONCERNÉ
Par prélèvement automatique mensuel	Document d'autorisation de prélèvement <b>à remplir lors de l'inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Crèches</li><li>• Restauration scolaire</li><li>• Accueil périscolaire</li></ul>
Par paiement en ligne sur <a href="https://payfip.gouv.fr">payfip.gouv.fr</a> (par carte bancaire, prélèvement unique ou virement)	Se munir de sa facture <b>et suivre les instructions sur le site</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Crèches</li><li>• Restauration scolaire</li><li>• Accueil périscolaire</li><li>• Conservatoire</li><li>• Location des salles</li></ul>
Par carte bancaire ou en espèces	<ul style="list-style-type: none"><li>• Se munir de sa <b>facture</b></li><li>• Se rendre <b>chez un buraliste</b></li><li>• Pour trouver un buraliste agréé proche de chez vous : <a href="https://impots.gouv.fr/paiement-de-proximite">impots.gouv.fr/paiement-de-proximite</a></li><li>• Montant maximum : <b>300 €</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Crèches</li><li>• Restauration scolaire</li><li>• Accueil périscolaire</li><li>• Conservatoire</li><li>• Location des salles</li></ul>
Par chèque bancaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adresser par courrier au <b>Centre d'encaissement des finances publiques TSA 61 110 - 78 924 Yvelines Cedex 9</b></li><li>• Joindre le talon de votre facture (sans l'agrafer, ni le coller)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Crèches</li><li>• Restauration scolaire</li><li>• Accueil périscolaire</li><li>• Conservatoire</li><li>• Location des salles</li></ul>
Par CESU (chèque emploi service universel déclaratif)	Pour les factures de crèches ou de l'accueil périscolaire <ul style="list-style-type: none"><li>• Adresser par courrier au <b>Centre d'encaissement des finances publiques TSA 61 110 - 78 924 Yvelines Cedex 9</b></li><li>• Le ou les chèques CESU + éventuellement un chèque pour s'acquitter de l'appoint</li><li>• Joindre le talon de votre facture (sans l'agrafer, ni le coller)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Crèches</li><li>• Accueil périscolaire</li></ul> (Attention ! La restauration scolaire est exclue du règlement par CESU)

L'ensemble de vos factures sera disponible sur votre espace "[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)" ou envoyé par courrier.

## POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Pour les bénéficiaires des cartes Tattoo (pour les collégiens - département de l'Isère) et/ou chèques culture (ville d'Eybens), ces réductions sont déduites de la facture lors de l'inscription.



**L'échelonnement de la facture est possible, sous conditions de ressources,**  
en adressant le formulaire par courriel au Centre des Finances Publiques de Saint-Martin-d'Hères  
[sgc.saint-martin-dheres@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:sgc.saint-martin-dheres@dgfp.finances.gouv.fr)  
et en fournissant des justificatifs (notamment votre avis d'imposition).



Les services de la ville d'Eybens restent à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous aider dans vos démarches.

- **Hôtel de ville Eybens** - 2 avenue de Bresson 38320 Eybens - 04 76 60 76 00 - [accueil@eybens.fr](mailto:accueil@eybens.fr)
- **Conservatoire** - 89 avenue Jean Jaurès 38320 Eybens - 04 76 62 02 14 - [conservatoire@eybens.fr](mailto:conservatoire@eybens.fr)
- **Service Éducation** - 2 avenue de Bresson 38320 Eybens - 04 76 60 76 00 - [espace-famille@eybens.fr](mailto:espace-famille@eybens.fr)
- **Location de salles** - 8 rue du château 38320 Eybens - 04 76 60 76 60 - [maison-des-associations@eybens.fr](mailto:maison-des-associations@eybens.fr)